

## De l'espoir au désespoir

*“Cette municipalité fait comme France Telecom face à la vague de suicides. Bloquer les fenêtres pour que les gens ne sautent pas.”*

Cette phrase, dont on espère que l'auteur ne nous en voudra pas de l'avoir extraite de son commentaire sur un site d'information marseillais, est à nos yeux l'illustration parfaite de ce qui est en train de se jouer.

Nous avons appris par la presse que la nouvelle municipalité, à la pointe, avec la ville de Rennes, de l'application des lois de casse sociale de notre gouvernement, envisageait de limiter le droit de grève de ses agents.

La situation de manque de personnel dans les écoles est connue. Depuis des années, les agents des écoles (ATSEM, agents techniques...) se débattent pour que nos enfants souffrent le moins possible de l'abandon des écoles publiques imposé par 25 ans de gestion Gaudinesque de la Ville de Marseille. Les témoignages de personnels s'estimant maltraitants malgré eux sont foison. Lorsqu'on se retrouve à deux adultes pour surveiller une centaine d'enfants pendant l'inter classe, il est difficile d'accompagner un enfant aux toilettes lorsqu'il en exprime le besoin car ce serait laisser son collègue avec les 99 autres gamins.

« L'espoir arrive » nous vantaient les affiches du printemps marseillais. Après 25 ans de Gaudin, le programme ambitieux pour les écoles porté par le PM résonnait bien évidemment en chacun d'entre nous. Six mois après l'élection, où en sommes-nous ? Nous avons interpellé la nouvelle majorité sur ses choix, peu stratégiques à nos yeux, en matière budgétaire, nous avons suggéré des pistes concrètes afin d'améliorer le sort des écoliers et de leur famille dès la rentrée 2020. De conseil municipal en conseil municipal, force est de constater que la question des écoles, axe prioritaire de la mandature, est très peu présente dans les délibérations qui ont été votées en assemblée.

La rentrée a été chaotique. Au sous-effectif chronique s'ajoute la crise de la Covid. Des écoles sont fermées sur plusieurs jours, le repas à la cantine relève de la loterie. A nos demandes répétées d'engagements fermes en terme de recrutement d'agents statutaires dans les écoles, on nous a opposé notre impatience, « vous savez, nous héritons de 25 ans de Gaudinisme, il faut nous laisser le temps de réorganiser et puis quand on recrute, c'est compliqué, il y a la visite médicale et puis il y a la Covid tout ça tout ça ». Nous remarquons que la célérité de la mairie est à géométrie variable. Dans l'affaire qui nous occupe aujourd'hui, il est question de voter la délibération qui limitera le droit de grève des agents territoriaux des écoles lors du conseil municipal du 21 décembre pour une mise en application le 4 janvier !

Cette délibération implémente la loi de « modernisation » de la fonction publique imaginée par le gouvernement (au passage, modernisation signifie toujours casse dans le lexique de nos gouvernants, glissement sémantique intéressant repris vaillamment par la nouvelle équipe municipale). La mise en œuvre de cette loi n'a rien d'urgent, elle imposera aux agents de la fonction publique territoriale 48 heures de préavis et le décompte d'un trentième de leur salaire pour une journée de grève au lieu d'une grève décomptée à l'heure. Il nous semble important de rappeler qu'à ce jour, seuls les agents de la fonction publique d'état sont soumis à ce régime. Le privé, la fonction publique hospitalière et la fonction publique territoriale sont sous le régime du décompte à l'heure. Des syndicats, FO (!), la CFE-CGC, la CFTC, l'UNSA... ont apporté leur soutien à cette mesure. La CGT et la FSU s'y opposent.

A la rentrée de janvier, les enfants pourront (peut-être) manger à la cantine. Mais le problème fondamental de leur sécurité et de leur bien-être sera-t-il réglé pour autant ? La majorité n'aurait-elle pas dû montrer autant d'empressement à s'engager sur un plan de recrutement avec échancier tout en s'appuyant sur des sociétés privées de ménage afin de soulager les équipes jusqu'à l'arrivée des renforts, comme nous l'avions suggéré ? Nous avons eu droit à des campagnes de communication sur le plan de recrutement du siècle qui ne fait que remplacer les agents titulaires partis à la retraite ou en reclassement et ajoute de la précarité pour tous les autres postes, ce que faisait déjà l'ancienne majorité.

La ville aurait trouvé accord avec les signataires sur un taux d'encadrement en fonctionnement dégradé de 1 adulte pour 32 enfants en maternelle, et de 1 adulte pour 62 enfants en élémentaire. Comment dire... Ils ont tout simplement augmenté de 25% les taux d'encadrement en fonctionnement normal déjà inacceptables de 1 adulte pour 25 enfants en maternelle et de 1 adulte pour 50 enfants en élémentaire. Nous rappelons que l'encadrement concerne la pause méridienne à la fois pour les enfants présents dans la cour et dans la salle de restauration. Mais les parents d'élèves ont également été victimes d'une communication approximative voire erronée concernant les fermetures d'écoles et/ou de cantines. Dans plusieurs écoles, l'affichage de la ville de Marseille invoquait un mouvement social national comme unique cause des fermetures alors que vérification faite, cela ne concernait bien souvent qu'une minorité de personnels, au risque de dresser les parents contre les agents. Nous souhaitons donc que lorsque la mairie ferme une école pour cause de grève, elle communique le taux de grévistes dans celle-ci.

En utilisant la loi de modernisation de la fonction publique, la nouvelle adjointe en charge du personnel municipal pourra nous expliquer que tout va bien dans les écoles puisqu'il y a moins de grèves. Mais elle n'aura fait que s'attaquer aux revenus déjà bien maigres des employés des écoles de catégorie C qui hésiteront davantage avant de dénoncer les conditions inacceptables dans lesquelles nos enfants sont accueillis. Les revendications bien légitimes de ces agents passeront donc à la trappe et la sécurité de nos enfants aussi !

Nous sommes surpris du silence assourdissant de certains élus de cette majorité que nous savons du côté des travailleurs des services publics et de leurs usagers. C'est pourquoi nous demandons

le vote à scrutin public (peut être demandé par un quart des membres présents de l'assemblée délibérante soit 26 si l'ensemble des 102 conseillers est présent, article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales) de cette délibération lors du prochain conseil municipal ainsi que l'intégration au prochain conseil municipal de délibérations reprenant nos demandes détaillées dans nos précédents communiqués. Et sachez que nous sommes aux côtés des organisations syndicales qui luttent contre cette attaque sans précédent du droit de grève, contre les petits arrangements syndicaux et pour des recrutements massifs sur emplois statutaires, pour la réorganisation des services, pour qu'enfin nos enfants aient droit au respect qui leur est dû.

Le Collectif des Écoles de Marseille